



Direction de l'Éducation
Rue César GALAS - Bourg

☎ : 05 90 85 59 92

✉ : vie.scolaire@ville-sainteanne.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE

**ANNÉE SCOLAIRE
2025/2026**



Liste des pièces à fournir (attention le service ne fait pas de copies) :

- **Livret de famille** : photocopie des pages concernant les parents et les enfants à inscrire ou extrait d'acte de naissance avec filiation complète
- **Carnet de vaccination** : photocopie(s) des page(s) du vaccin DT POLIO obligatoire
- **Photocopie + l'original d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone au nom des parents de l'enfant ou tout autre document pouvant justifier l'adresse des parents.
- **En cas de personne hébergée** : justificatif de domicile au nom de l'hébergeur, attestation d'hébergement signée des 2 parties, copie pièce d'identité recto/verso des 2 parties
- **Photocopie de la taxe foncière ou d'habitation de l'année 2024**
- **domicile + taxe foncière et d'habitation au nom du propriétaire + attestation sur l'honneur d'hébergement du propriétaire.**
- **Enveloppe timbrée au format A5 à l'adresse des parents**
- **1 Certificat de radiation en cas de changement d'établissement**

Dossier complet à remettre à l'agent d'accueil de la Direction de l'Éducation, rue César GALAS au Bourg ou à envoyer par mail à l'adresse vie.scolaire@ville-sainteanne.fr avant le 31 mars 2025.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Les informations recueillies sur ce formulaire ou ce fichier sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par le responsable de traitement (Direction de l'éducation - service vie scolaire) pour organiser l'inscription à la restauration/inscription maternelle ou élémentaire/recensement des enfants de 2 ans/instruction des demandes de dérogation. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

Par courrier : **Mairie de Sainte-Anne - Déléguee à la protection des données
Hôtel de Ville - Place SCHOELCHER**

ou Par mail : dpd@ville-sainteanne.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026



Enfant à inscrire

NOM : Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Lieu de naissance (commune et département).....
Sexe : Féminin Masculin
Adresse de l'élève :
Code postal : Commune :
École fréquentée antérieurement : Classe :

Représentant légal 1

Autorité parentale ou non

NOM : Prénom :
Adresse : (si différente de celle de l'élève).....
Code postal : Commune :
Téléphone domicile : 05..... Portable : 06.....
Travail : (n° Poste).....
Profession obligatoire : Lieu de travail :

Représentant légal 2

Autorité parentale ou non

NOM : Prénom :
Adresse : (si différente de celle de l'élève).....
Code postal : Commune :
Téléphone domicile : 05..... Portable : 06.....
Travail : (n° Poste).....
Profession obligatoire : Lieu de travail :

Autre Représentant légal (à compléter si l'enfant réside chez un tiers)

Autorité parentale ou non

NOM : Prénom : Lien avec l'enfant.....
Adresse : (si différente de celle de l'élève).....
Code postal : Commune :
Téléphone domicile : 05..... Portable : 06.....
Travail : (n° Poste).....
Profession obligatoire : Lieu de travail :

Restauration scolaire (à compléter obligatoirement)

ou non

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude et la sincérité de tous les renseignements mentionnés sur le présent formulaire.

Sainte-Anne, le.....

RESERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'inscription :

École :

- Maternelle : TPS PS MS GS
- Élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Signature du responsable 1 :

Signature du responsable 2 :



DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

La demande de dérogation est une procédure d'exception. Elle permet à un parent de solliciter l'admission de son enfant dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son secteur. Elle est traitée par le maire et ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et dans la limite des places disponibles.

En vertu des articles L 212-7 et L 131-5 du code de l'Éducation, le maire affecte les élèves et traite les éventuelles demandes de dérogation relatives à la carte scolaire.

Enfant à inscrire

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance.....
(commune et département) :

Sexe : Féminin Masculin

Adresse de l'élève :

Code postal : Commune :

Enfant **domicilié** à Sainte-Anne Enfant **non domicilié** à Sainte-Anne

* École (nom - adresse) et classe fréquentée l'année dernière :

* École demandée :

• Maternelle : TPS PS MS GS

• Élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Composition du foyer de l'enfant : personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant(e) 1

Madame Monsieur Autre (à justifier)

Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

NOM :

Prénom :

Tél du domicile :

Tél portable :

Lieu de travail :

Horaires :

Profession :

Parent ou représentant(e) 2

Madame Monsieur Autre (à justifier)

Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

NOM :

Prénom :

Tél du domicile :

Tél portable :

Lieu de travail :

Horaires :

Profession :

Filiation de l'enfant : PÈRE / MÈRE n'habitant pas avec l'enfant

Nom et Prénom	Adresse	Père/Mère	Lieu de travail	Horaires de travail

Regroupement de fratrie : pris en compte uniquement quand l'enfant à un frère ou une sœur déjà présent dans l'établissement demandé

Nom et Prénom	Adresse	Frère/sœur	Classe

Raisons médicales (certificat médical obligatoire)

Obligations professionnelles des parents (joindre justificatifs)

Toute demande dans les écoles périphériques à faible effectif.

Autres motifs (précisez) :

ATTENTION

La scolarisation de votre enfant ne pourra se concrétiser qu'en tenant compte de **l'équilibre des effectifs des écoles, de leurs capacités d'accueil actuelles et prévisibles et après la scolarisation prioritaire des enfants du secteur.**

Vous recevrez une réponse par courrier vous informant de l'accord ou pas de cette demande.

La validité de la dérogation est limitée au cycle en cours maternelle ou élémentaire.

Vous pouvez joindre à votre dossier tout autre justificatif que vous jugerez nécessaire pour motiver votre demande.

Ce dossier sera instruit lorsque toutes les rubriques seront complétées et tous les justificatifs produits.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier reçu dans le service le :

Décision de Monsieur le Maire : Accordée Refusée

Fait à Sainte-Anne, le
(Cachet de la commune et signature du Maire)

Les informations recueillies sur cette demande sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par la Direction de l'éducation au service vie scolaire pour les finalités du traitement. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données) en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

Par courrier : **Mairie de Sainte-Anne - Déléguee à la protection des données**
Hôtel de Ville - Place SCHOELCHER

ou Par mail : **dpd@ville-sainteanne.fr**



RECENSEMENT DES ENFANTS DE 2 ANS

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Pour la rentrée scolaire de septembre 2025, la ville de Sainte-Anne poursuit son effort pour scolariser les enfants de 2 ans domiciliés à Sainte-Anne (nés entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023).

Recensement de mon enfant

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Lieu de naissance :
Sexe : féminin masculin
Adresse :
Code postale :
Ville :

Représentant

Parent ou représentant(e) n°1

Je soussigné(e), (représentant légal de l'enfant)
Père Mère Représentant légal
Demeurant à
.....
Profession obligatoire :
Tél du domicile :
Tél portable :

Parent ou représentant(e) n°2

Je soussigné(e), (représentant légal de l'enfant)
Père Mère Représentant légal
Demeurant à
.....
Profession obligatoire:
Tél du domicile :
Tél portable :

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la ville de Sainte-Anne tout changement dans la situation de mon enfant au cours de sa scolarité. Tout usage délibéré de faux est passible de peines prévues par le code pénal, Art.441-7

Sainte-Anne, le

Écrire la mention « **Lu et approuvé** »
Parent ou représentant(e) 1

Signature

Écrire la mention « **Lu et approuvé** »
Parent ou représentant(e) 2

Signature

Rappel : en vertu de l'article 372-2 du Code Civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale.
Le recensement constitue un acte usuel.

Les informations recueillies sur cette demande sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par la Direction de l'éducation - service vie scolaire pour le recensement des enfants de 2 ans. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données) en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

Par courrier : Mairie de Sainte-Anne - Délégué à la protection des données
Hôtel de ville Place Schoelcher 97180 SAINTE-ANNE
par e-mail : dpd@ville-sainteanne.fr

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier reçu dans le service le :

Décision de Monsieur le Maire : Accordée Refusée

Fait à Sainte-Anne, le
(Cachet de la commune et signature du Maire)

DIRECTION DE L'ÉDUCATION
Rue César GALAS - Bourg
Tél : 0590 85 59 92